

REGLEMENT TDJV XCO LE HAILLAN (33)
Samedi 20 novembre 2021 – Espace Bel Air au Haillan
Sous l'égide du Comité de Gironde FFC de Cyclisme

Épreuve ouverte à tous les licenciés FFC, aux licenciés UFOLEP, FFCT et aux non licenciés
(avec autorisation parentale et certificat médical de moins d'un an)

CARACTERISTIQUES :

Le club cyclo « AS Haillan Vélo » organise la dernière épreuve du TDJV XCO girondin le 20 novembre 2021 sur l'espace **Bel Air, allée Jarousse de Sillac au Haillan (33)**.

Le vélo XCO (*Cross-Country Olympique*) est une course rapide et intense en circuit fermé, composé de boucles de 1 à 4 km, adaptées aux catégories.

DEROULEMENT :

- zone de départ, mise en grille :
 - le placement sur la ligne de départ s'effectue en fonction du classement provisoire du TDJV et/ou du TRJV sur des lignes d'au moins dix pilotes (*si possible*)
 - les départs se font obligatoirement avec un pied à terre pour chaque compétiteur
- zone d'arrivée :
 - le commissaire technique chargé des vérifications des vélos est la seule personne habilitée à se trouver dans cette zone
 - les concurrents sont considérés en course jusqu'à cette vérification
- zone de ravitaillement :
 - le ravitaillement est autorisé sur l'ensemble du parcours
- équipement :
 - le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, reconnaissances des circuits comprises
- les éducateurs habilités accompagnant les groupes de compétiteurs pour les entraînements ou reconnaissance à vélo sont tenus de porter les équipements complets par rapport à la discipline.

REPARATION / AIDE EXTERIEURE :

Pour les catégories Poussins et Pupilles, une aide mécanique peut être effectuée par les éducateurs, parents ou toutes autres personnes. Ce dépannage sera fait dans un esprit sportif sans mauvaise intention sous peines de disqualification de la manche pour le concurrent concerné.

Pour les catégories Benjamins, Minimes et Cadets, chaque compétiteur pourra remplacer tout élément mécanique, une roue complète, un dérailleur, une chaîne, assisté ou non par une tierce personne. Le cadre du VTT ne fait pas partie des éléments mécaniques pouvant être remplacés.

Les éducateurs de l'ensemble des clubs seront là pour faire respecter cette règle.

MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES :

Les vélos admis doivent répondre aux normes de sécurité élémentaires : freins en état, embouts de guidon bouchés, absences de parties saillantes, **pédales plates obligatoires**.

Les embouts de guidon ou « cornes » ne sont pas admis.

Les caméras ne sont pas admises sur les pilotes comme sur les vélos.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que leur entretien.

Les arbitres se réservent le droit de refuser le départ à tout participant présentant un vélo jugé non conforme. Pendant les épreuves, les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.

PREMIERS SECOURS :

La présence d'un poste de premiers secours est prévue pour la manifestation. Les secouristes et le matériel nécessaire sont fournis par le Comité de Gironde de Cyclisme. Une tente spécifique sera installée pour l'équipe de secouristes.

Les zones à risques potentiels seront au préalable clairement identifiées et rendues accessibles.

Le dispositif de secours sera validé avant le début des épreuves par le président du collège des arbitres, celui-ci sera habilité à annuler l'épreuve.

CATEGORIES ET INSCRIPTION :

Seules les catégories de **Poussins à Cadets** (*filles et garçons*) sont concernées par les TDJV.

Inscriptions par internet via le site du comité (www.ffc33.fr) ou directement sur :

<https://www.billetweb.fr/trophee-departemental-des-jeunes-vetetistes1&src=agenda>

FFC : 5€

UFOLEP, FFCT et non licencié avec certificat médical : 7€

Inscriptions sur place :

FFC : 6 €

UFOLEP, FFCT et non licencié avec certificat médical : 8€

CATEGORIES et PLAQUES de cadre :

Les plaques de cadre seront fournies par l'organisateur.

Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégorie	Année de naissance	Distance max.	Durée
Poussin F/G	Né en 2014 – 2013	2 km	8/10 min
Pupille F/G	Né en 2012 – 2011	4 km	10/20 min
Benjamin F/G	Né en 2000 – 2009	7 km	20/30 min
Minime F/G	Né en 2008 – 2007	10 km	30/40 min
Cadet F/G	Né en 2006 - 2005	15 km	40/50 min

Les pré-licenciés garçons et filles sont intégrés à la catégorie poussins.

HORAIRES :

- retrait des plaques : 12 h 45 - 13 h 45
- briefing : 13 h 45
- début du XCO : 14 h
- remise des prix : 17h00

CEREMONIE PROTOCOLAIRE ET RECOMPENSES :

La proclamation officielle des résultats ne fait qu'après vérification des différents pointages. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence injustifiée le coureur ne percevra pas de trophée, coupes, lots... Ils pourront être distribués au concurrent classé en suivant.

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en portant le maillot de leurs clubs. Les trois premiers de chaque catégorie sont récompensés. Les trois premiers sont récompensés par des médailles (*offertes par le Comité de Gironde de Cyclisme*). Le club le plus nombreux se voit décerner un trophée.

PENALITES :

- assistance matérielle durant l'épreuve: mise hors course
- absence sur un contrôle de passage: mise hors course
- circulation en sens inverse du circuit: mise hors course
- non-respect du parcours: mise hors course
- non-port des équipements individuels de sécurité: refus de départ
- toute attitude antisportive ou manifestation intempestive d'un concurrent ou de son entourage (*non-respect des autres concurrents, propos injurieux envers les organisateurs ou les arbitres*) peut entraîner la mise hors course.

RECLAMATIONS :

Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées dans les 15 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

Les réclamations concernant les classements doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après affichage des résultats.

Le Collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

Les décisions prises par le collège des arbitres sont sans appel.

MODIFICATIONS :

Seuls le collège de la commission du Comité de Gironde FFC ou son responsable, l'arbitrage et l'organisateur, se réservent le droit de modifier le programme du cross-country (*timing et parcours*).

PROTOCOLE COVID :

Le référent, Dominique CABARBAYE (*titulaire d'une licence FFC auprès de la structure affiliée support de l'organisation*) au sein de l'organisation « Hygiène et COVID-19 », est responsable de la mise en place des gestes barrière et est en mesure de répondre à toutes les questions (*cette action faisant partie de l'activité du club organisateur, elle est, à ce titre, couverte par le contrat collectif FFC relatif à la responsabilité civile dont bénéficie le club et ses membres licenciés*).

Passé sanitaire obligatoire à partir de 12 ans et 2 mois

Le pass sanitaire est requis pour tous les participants, spectateurs et bénévoles de plus de 12 ans et 2 mois.

Sont exemptés de passé sanitaire :

- les mineurs de moins de 12 ans et 2 mois
- les personnes présentant une attestation de contre-indication médicale à la vaccination remise par un médecin

Qu'est-ce qu'un pass sanitaire ?

Pour accéder à l'épreuve, il convient de présenter l'une des 3 preuves suivantes :

- un test PCR ou antigénique ou un auto-test négatif de moins de 72h
- un cycle vaccinal complet
- un certificat de rétablissement à une contamination COVID : test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

L'accès est autorisé pour les personnes justifiant d'une contre-indication médicale à la vaccination délivrée par un médecin. Ils n'auront donc pas à présenter de passé sanitaire, ni à réaliser de test pour accéder à l'épreuve.

Et le port du masque ?

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant présenté un pass sanitaire valide. Il peut néanmoins le devenir sur décision préfectorale.

Le masque est obligatoire pour toutes les personnes exemptées de pass sanitaire.

Pour préserver la santé de tous, chacun est appelé à continuer à respecter les gestes barrières (*mesures d'hygiène et de distanciation sociale*).

Contrôle du pass sanitaire

Le contrôle du pass sanitaire sera réalisé de façon systématique lors de l'enregistrement. Le pass peut être présenté sous format papier ou digital.

Seul le pass sanitaire est contrôlé, pas l'identité de la personne. Le processus de vérification n'autorise pas la collecte ni la conservation des données personnelles et médicales.

En cas de refus de présentation du passé sanitaire, l'accès ne peut être autorisé.